



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 janvier 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 14 janvier 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Charles Voglimacci, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Caroline Corticchiato, Dominique Carlotti, Christophe Mondoloni, Danielle Flamencourt, Antoine Paolini, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Jean-Jacques Ferrarra, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Yoann Habani, Emmanuelle Villanova, Aurélia Massei, Paul-Antoine Luciani, Jean-Marc Ciabrini, François Filoni, Guy Castellana, Josée Grimaldi d'Esdra, Etienne Bastelica, Paul Leonetti, Isabelle Sanna

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Sébastien Deliperi à Stéphane Sbraggia, Antoni Chareyre à François Filoni

Etaient absents :

Nathalie Ruggeri Zanettacci, Marie-Ange Biancamaria, Pierre Cau, Philippe Kervella, Sébastien Deliperi, Olivia Pillotti, Dominique Richaud, Maria Guidicelli, Alain Falzoi, Antoni Chareyre, Josepha Giacometti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	47
Nombre de membres en exercice :	47
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	24

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200120-2020_005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2020

Affichage : 24/01/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 janvier 2020
Délibération N° 2020/005
Décision modificative n°3/2019 du Budget Principal Ville

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n° 3 de l'exercice 2019 du budget principal. La présente décision modificative porte sur un complément d'inscription budgétaire en section de fonctionnement au sein du chapitre 014 « Atténuations des produits » En effet, suite à la réception de la notification finale 2019 des contributions directes provenant des services de la DGFIP et afin de permettre les écritures de dégrèvements TH et TF déjà compensées, il vous est proposé d'inscrire en recettes et dépenses de fonctionnement un montant de 13 769 €. Ces écritures sont compensées chapitre 73 « Impôts et taxes » en recettes. Enfin, en ce qui concerne les opérations pour ordre en investissement, il convient d'ajouter 2 800 euros en dépenses (compte 2764) et en recettes (2118) au chapitre 041, afin d'ajuster les opérations patrimoniales. Tels sont les éléments de la décision modificative n° 3 de 2019 du budget principal de la Ville que je vous demande de bien vouloir approuver. Il est demandé au conseil municipal d'adopter La décision modificative n° 3/2019 du budget principal Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 janvier 2020,

ADOPTE

La décision modificative n°3/2019 du Budget Principal Ville

VOTE

Par 38 voix pour et 1 non participation (Mme Grimaldi d'Esdra)

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus,
(Suivent les signatures)**



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI